



Ethiopie: retour d'une jeune femme non accompagnée

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Alexandra Geiser

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

Berne, 13 octobre 2009

info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7



MEMBER OF THE EUROPEAN COUNCIL ON REFUGEES AND EXILES

Introduction

Nous avons extrait les deux questions suivantes de la demande adressée le 2 octobre 2009 à l'analyse-pays de l'OSAR:

1. Quelles sont les conditions de retour en Ethiopie pour une jeune femme non accompagnée de 17 ans, qui n'a ni famille, ni réseau social dans ce pays et qui n'y a plus vécu depuis l'âge de dix ans?
2. Que sait-on au sujet de la situation et des papiers des employées de maison du monde arabe voyageant en Europe avec la famille qui les emploie?

Voici les éléments que nous avons extraits de la demande:

La demanderesse est la fille d'une Erythréenne et d'un membre de l'ethnie Oromo d'Ethiopie. Elle est mineure et née en Ethiopie.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR suit depuis plusieurs années l'évolution de la situation en Ethiopie.¹ Sur la base des renseignements fournis par des experts et de nos propres recherches, nous prenons position comme suit:

1 Conditions de retour pour une jeune femme non accompagnée

Comme décrit par l'*Organisation suisse d'aide aux réfugiés*, l'exécution d'un renvoi en Ethiopie reste inacceptable pour les personnes particulièrement vulnérables qui n'ont ni réseau social, ni possibilité de s'assurer le minimum vital. Ce groupe inclut notamment les enfants, les femmes non accompagnées et les personnes sans fortune personnelle, ni appui familial, ayant fui dans leur enfance ou adolescence et vécu longtemps à l'étranger.²

Dans sa «Operation Guidance Note» de mars 2009, l'*UK Home Office* part également du principe que les réfugiés mineurs non accompagnés ne peuvent être rapatriés en Ethiopie que s'ils ont de la famille ou une prise en charge et un soutien adéquats dans ce pays.³

Conditions de retour des femmes seules: plusieurs organisations sises à Addis-Abeba ont rapporté en 2005 que la majorité des femmes qui s'installent en ville toutes seules finissent dans la prostitution⁴ ou comme domestique dans des ménages où elles sont exposées à des abus sexuels et à diverses formes de violence.⁵

¹ www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine.

² OSAR, Position de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, 17 novembre 2005: www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslander/africa/aethiopien.

³ UK Home Office: Operation Guidance Note: Ethiopia, mars 2009: www.unhcr.org/refworld/pdfid/49c39cc72.pdf.

⁴ Dans la prostitution, il y a en outre un très grand risque de contracter le virus HIV.

⁵ ACCORD, récit de voyage en Ethiopie, du 5 au 13 octobre 2004, décembre 2004: www.ecoi.net/file_upload/hl55_Reisebericht_Athiopien_Dezember_2004.pdf.

Pour une femme seule, il est important de trouver à la fois un logement et un emploi. Pour accéder à un poste de travail, il faut de l'argent, des contacts familiaux ou des gens au courant des possibilités d'occupation ou des postes à repourvoir. Il est aussi difficile de chercher un logement sans l'appui de connaissances.⁶ D'après un expert de l'Ethiopie, ces estimations sont encore valables aujourd'hui.⁷

Même si Addis-Abeba offre de meilleures possibilités de travail et de revenu que d'autres villes ou régions rurales, la forte migration de travailleurs relativise tout de même ces possibilités.⁸

Les femmes en Ethiopie: comme le rapporte *Freedom House*, la violence contre les femmes et la discrimination sociale sont des réalités quotidiennes en Ethiopie.⁹ Avec l'un des plus hauts taux de mortalité en couche et l'un des plus mauvais taux de scolarisation de toute l'Afrique, les Ethiopiennes souffrent de façon disproportionnée. La pauvreté, l'analphabétisme, la difficulté d'accéder aux soins médicaux les plus élémentaires, combinés à des normes extrêmement patriarcales, entérinent le bas statut de la femme en Ethiopie et cimentent des pratiques comme les mutilations génitales ou le mariage précoce.¹⁰

D'après le rapport de l'*US Department of State* de 2009, les femmes et les filles d'Ethiopie subissent la violence sexiste au quotidien, mais beaucoup de cas ne sont pas dénoncés par crainte ou par honte. Le *National Committee for Traditional Practices in Ethiopia* a identifié 20 pratiques traditionnelles préjudiciables (Harmful Traditional Practices) contre les femmes. En 2005, une étude¹¹ a révélé que plus de 74 % des femmes sont concernées par les mutilations génitales. Selon la même étude, 81 % des femmes croient que leur mari a le droit de les battre et 71 % ont déjà été victimes de violence domestique.¹²

Dans les régions rurales, les femmes n'ont guère accès à la propriété; dans la pratique, leur parenté leur retire souvent leurs terres après la mort de leur mari. Dans les régions urbaines, les femmes ont moins de possibilités d'embauche que les hommes et celles qui ont un emploi sont moins bien rétribuées. En raison de leur maigre formation, des normes traditionnelles et de l'accès limité aux informations, les femmes n'ont guère accès aux crédits et leurs possibilités d'ouvrir un commerce sont restreintes.¹³ Seules 40 % des femmes professionnellement actives travaillent dans le secteur formel.¹⁴

Pauvreté: malgré l'essor économique des cinq dernières années, l'Ethiopie reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Elle occupe toujours l'un des derniers

⁶ Loc. cit.

⁷ Renseignement téléphonique fourni par un expert de l'Ethiopie, 7 octobre 2009.

⁸ Renseignement fourni à l'OSAR par des experts de l'Ethiopie, 13 mai 2009.

⁹ Freedom in the World 2008: Ethiopia, 2 juillet 2008:
www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&country=7392&year=2008.

¹⁰ Womenkind.org, Ethiopian section, sans date: www.womankind.org.uk/ethiopia.html.

¹¹ Ethiopian Demographic and Health Survey.

¹² United States Department of State, 2008 Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009: www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm.

¹³ United States Department of State, 2008 Report on Human Rights Practices – Ethiopia, 25 février 2009: www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/af/119001.htm.

¹⁴ Womenkind.org, Ethiopian section, sans date: www.womankind.org.uk/ethiopia.html.

rangs dans l'indice de développement humain défini par le programme des Nations unies pour le développement *UNDP* (169e sur 179 en 2008).¹⁵

La forte augmentation des taux d'inflation provoquée depuis 2008 par le prix élevé du pétrole et les hausses astronomiques des prix des denrées alimentaires a causé des soucis. D'après la *Banque nationale d'Éthiopie (NBE)*, l'inflation a augmenté de 2,5 % entre le premier trimestre 2009 et le dernier trimestre 2008, pour atteindre un taux de 21 %.¹⁶ Les prix des denrées alimentaires accusent une évolution dramatique: d'après le *Market Watch Report* du *Programme alimentaire mondial*, ils ont augmenté de 60 % en janvier 2009, par rapport à l'année précédente à la même période.¹⁷

Malgré la forte croissance que l'économie éthiopienne a affichée au cours des trois dernières années et les perspectives qu'une relative libéralisation de l'économie offre aux rapatriés bien qualifiés, les places de travail restent rares, même dans les régions urbaines.¹⁸

Pour les rapatriés moins qualifiés, les perspectives sont infiniment plus dures. L'inflation galopante, notamment dans le secteur alimentaire, a mis une majorité de la population en situation de détresse existentielle, même dans les villes. Pour les gens qui ne peuvent pas s'appuyer sur des moyens financiers suffisants ou sur un réseau social et familial intact, un retour n'est guère possible, même en dehors des régions où la crise alimentaire est la plus sévère.¹⁹

2 Les employées de maison éthiopiennes dans le monde arabe

Depuis 1991, de plus en plus d'Éthiopiennes quittent leur pays pour aller travailler dans le monde arabe comme bonnes à tout faire et employées de maison. C'est seulement depuis quelques années qu'on parle de leur situation. Les organisations d'entraide lancent régulièrement des cris d'alarme pour dénoncer les dures conditions de travail des employées de maison africaines dans les pays arabes. Il est question d'esclavage et d'exploitation sexuelle.²⁰ La plupart des rapports concernent le Yémen.²¹ Ce pays abrite une importante diaspora éthiopienne; la situation des

¹⁵ UNDP: Human Development Indices: A statistical update 2008 – HDI rankings: <http://hdr.undp.org/en/statistics/>.

¹⁶ The Reporter: First quarter of 2008/09 observes constant surge in inflation, 9 mai 2009: <http://en.ethiopianreporter.com/content/view/1047/5/>.

¹⁷ The Reporter: Local prices may start to increase onset of hungry season, 21 mars 2009: <http://en.ethiopianreporter.com/content/view/845/5/>.

¹⁸ L'Office fédéral des Migrations publie les «success-story» des personnes retournées volontairement en Éthiopie, par exemple l'ouverture d'un cybercafé ou d'un magasin de produits cosmétiques: www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueckkehrhilfe_kommunikation/rueckkehrhilfe_konkret.html.

¹⁹ Peter K. Meyer, Éthiopie: mise à jour de juin 2009, 11 juin 2009: www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslander/africa/aethiopien.

²⁰ NRW, Recruited in Ethiopia, exploited in Yemen, 27 avril 2007: <http://static.nrw.nl/migratie/www.radionetherlands.nl/currentaffairs/yem2070427-redirected>.

²¹ Marina de Regt, Ph. D, Ethiopian Women in the Middle East: The Case of Migrant Domestic Workers in Yemen, Work in progress, 15 février 2007: www.ascleiden.nl/Pdf/paper-deregt.pdf.

Ethiopiennes y est toutefois comparable à celle qui règne dans d'autres pays arabes.

On estime entre 40'000 et 60'000 le nombre d'Ethiopiennes séjournant au Yémen, pour la plupart clandestinement. Leur salaire mensuel oscille entre 70 et 150 dollars américains.²²

Les jeunes Ethiopiennes travaillent parfois dans des conditions très dures. Elles sont souvent enfermées et exposées à des abus physiques, psychiques et sexuels.²³ Beaucoup d'employées de maison éthiopiennes parlent d'une surcharge de travail, de travail non rémunéré et de confiscation de leurs passeports.²⁴ La plupart voyagent avec un visa de touriste qui expire au bout de trois mois. Elles séjournent ensuite clandestinement au Yémen, ce qui aggrave leur dépendance à l'égard de leurs employeurs, car, en cas de départ, elles doivent payer une amende exorbitante excédant largement leur revenu annuel.²⁵

Même celles qui ont un statut de séjour légal sont exposées à des abus.²⁶

Passeports et pièces d'identité: en Ethiopie, les gens n'obtiennent en général un passeport ou une pièce d'identité nationale qu'à partir de 18 ans. Avant, ils ont une carte d'élève ou d'étudiant(e). Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas quitter le pays sans accompagnement; elles figurent dans le passeport de leurs parents. Il faut partir du principe que la mandante était inscrite dans le passeport de sa tante lors de son voyage en Suisse. On peut en outre présumer qu'elle figurait dans les papiers de la famille qui l'employait.²⁷

Les publications de l'OSAR sur l'Ethiopie et les autres pays d'origine des réfugiés se trouvent sur le site www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

La Newsletter de l'OSAR vous signale les dernières publications. Inscription sur le site www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter

²² Orato, Ethiopian Women Face Struggle in Yemen, Illegal House Maids Subject to Abuse, 8 juillet 2009: www.orato.com/world-affairs/ethiopian-women-face-struggle-yemen.

²³ NRW, Recruited in Ethiopia, exploited in Yemen, 27 avril 2007.

²⁴ Forced Migration Review, Ethiopian women increasingly trafficked to Yemen, mai 2006: www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR25/FMR2521.pdf.

²⁵ NRW, Recruited in Ethiopia, exploited in Yemen, 27 avril 2007.

²⁶ Orato, Ethiopian Women Face Struggle in Yemen, Illegal House Maids Subject to Abuse, 8 juillet 2009.

²⁷ Renseignement téléphonique fourni par un expert de l'Ethiopie, 8 octobre 2009.